



THÉO EN LIGNE

Livret

2022 -2023

Table des matières

(cliquez sur le titre pour atteindre directement la page souhaitée)

La Faculté de Théologie de Lyon	3
Inscriptions	5
Les journées de rentrée	9
Bibliographies et bibliothèques	10
Spécificité du travail en ligne	11
Les travaux écrits	14
Créditation des différents diplômes de Théo en ligne	15
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	18

La Faculté de Théologie de Lyon

La Faculté de Théologie constitue un lieu d'enseignement et de recherche en théologie, dans la tradition universitaire de l'Église Catholique. En tant que faculté ecclésiastique, elle délivre des diplômes de droit pontifical (niveau reconnu en vertu de l'accord entre la République Française et le Saint Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'Enseignement Supérieur). A cette fin, elle achemine les candidats à la Licence (Baccalauréat canonique), au Master (Licence canonique) et au Doctorat, sur la base du baccalauréat de l'enseignement secondaire (ou de ses équivalents français ou étrangers).

1-Historique

Fondée en 1878, dans le cadre de l'Université Catholique de Lyon, la Faculté participe au service théologique de l'Église de France dans la région lyonnaise, la province de Lyon et la région Provence-Méditerranée. En outre, elle coopère avec les autres facultés de théologie en France, en Europe et au Liban.

La Faculté a noué des partenariats avec des centres de théologie ou instituts de formation, notamment l'Institut Théologique des Dombes (ITD) dans l'Ain, le Centre Théologique de Meylan (CTM) en Isère, l'Institut Universitaire Saint-Luc à Aix-en-Provence, l'Institut Diocésain de Formation Pastorale de Toulon, l'Institut Diocésain d'Études Supérieures de la Martinique Gaston Jean-Michel de Fort de France et l'Institut de Théologie et de Formation pastorale (ITFP) de Nice Sophia Antipolis.

Depuis la rentrée universitaire 2006-2007, la formation *Théo en ligne* a été mise en place par la Faculté de Théologie de Lyon pour permettre à tous ceux qui souhaitent se former en théologie sans pouvoir se rendre aux cours, de pouvoir le faire à distance, à l'aide d'Internet.

2-Théo en ligne : les diplômes proposés

En fonction du temps dont vous disposez et de vos objectifs, *Théo en ligne* vous propose :

DU Patrimoine antique et culture chrétienne (Nouveau) : un parcours axé sur les premières communautés chrétiennes, les Pères de l'Église et l'Antiquité tardive. Proposé soit tout en ligne, soit tout en présentiel, soit en mode Hybride, ce nouveau DU se prépare en deux ans et est largement personnalisable : 5 cours socle + 3 options + un mini-mémoire (34 ECTS).

DUET : Diplôme universitaire d'Études Théologiques : ce diplôme représente une trentaine de cours (120 ECTS) équilibrés selon les différentes disciplines de la théologie. Il permet d'acquérir une formation de base en théologie.

LICENCE (BACCALAUREAT CANONIQUE) : le baccalauréat canonique est un diplôme délivré par l'autorité du Saint-Siège et que la République Française reconnaît de niveau licence (300 ECTS). *Théo en ligne* peut permettre de commencer ce parcours, ou bien de le compléter si on l'a déjà commencé en présentiel. En fonction du parcours des étudiants, quelques cours en présentiel (ou en visio) seront demandés pour favoriser le débat et l'esprit de recherche à travers le dialogue.

NOTE A PROPOS DU MASTER (LICENCE CANONIQUE) : La licence canonique est un diplôme de 2e cycle représentant 120 ECTS. Sa validation suppose une assiduité en présentiel qui permette de développer un esprit de recherche par l'aptitude au débat. La confrontation d'idées avec les enseignants et les étudiants est en effet nécessaire à la rédaction du dossier de synthèse et du mémoire. Le directeur pédagogique du Master établit avec chaque étudiant son programme annuel d'études, en incluant éventuellement une proportion de cours à distance via *Théo en ligne* ne pouvant dépasser l'équivalent d'un semestre de cours et de séminaires afin d'aider les candidats les plus éloignés.

Il est aussi possible de s'inscrire à *Théo en ligne* hors parcours diplômant : cf. p. 4.

3- Les exigences universitaires

L'enseignement dispensé répond à deux critères universitaires fondamentaux : celui de la réflexion critique et celui de la recherche.

Les examens et les travaux écrits permettent de juger le plus objectivement possible de la capacité des étudiants à assimiler l'enseignement reçu, à élaborer une réflexion personnelle et à l'exposer selon les exigences propres à chaque discipline.

Cet ensemble de conditions et d'exigences, tant du côté des étudiants que de celui des enseignants, forge un véritable esprit de recherche : l'investigation dans la foi au mystère chrétien fait éprouver la relativité de tout langage humain et, selon la tradition universitaire, implique l'esprit critique. Pour ce faire, la Faculté de théologie développe des programmes de recherche adossés à des pôles de recherche, assure des colloques et présente des publications régulières.

4- Le point fort de la formation : l'accompagnement par les tuteurs

Chaque cours semestriel est suivi par un tuteur qui devient votre interlocuteur privilégié pendant votre semestre. Les tuteurs sont choisis avec soin, diplômés dans la discipline concernée et souvent forts d'une longue expérience. Vous pouvez compter sur eux aussi bien à propos du contenu que pour des conseils méthodologiques. Ils corrigent et commentent vos travaux (qui comptent en contrôle continu), sont attentifs à votre évolution de parcours et vous préparent à l'examen final. Vous êtes à distance mais vous n'êtes pas seuls !

Inscriptions

1- Conditions d'admission

Établissement universitaire, la Faculté de théologie requiert de la part des étudiants le **diplôme de fin d'études secondaires** (baccalauréat français ou équivalent), selon les lois en vigueur pour l'entrée dans les universités d'État. Les personnes qui n'ont ni le baccalauréat, ni d'équivalent, mais souhaitent suivre les cours et les valider, peuvent s'inscrire au titre d'**étudiants libres** : en fin d'études, leur sera délivrée une attestation de validation.

Outre les étudiants préparant les diplômes universitaires, *Théo en ligne* accueille des **auditeurs libres** : ne préparant pas de diplômes, ils ne sont pas astreints aux travaux et examens, mais veulent étudier la théologie à un niveau universitaire. En ligne, ils ont accès à l'ensemble du processus pédagogique, et notamment le tutorat.

Théo en ligne accueille volontiers des **personnes en formation tout au long de la vie** ou désirant compléter leur formation par des études spécialisées. Des programmes personnalisés peuvent alors être mis au point par le Directeur d'études avec l'intéressé. Des attestations de cours validés seront remises, avec indication de crédits européens acquis, permettant une éventuelle poursuite des études.

Les consignes pour accéder à votre environnement numérique de travail, la plateforme *Moodle*, vous seront envoyées par mail et vous pourrez à tout moment les retrouver sur le site de *Théo en ligne*.

- **A l'attention des clercs et des religieux**

L'accord écrit de l'Ordinaire est requis pour les étudiants qui s'inscrivent à plus d'un mi-temps de cours.

- **A l'attention des étudiants étrangers :**

Pour des études profitables, la maîtrise de la langue française est indispensable : l'écrit joue un rôle important dans les études, et la capacité de rédaction est un élément fondamental en théologie. Nous conseillons au moins le niveau B2.

De ce fait, si des difficultés importantes apparaissent dans la compréhension et la rédaction de la langue écrite, le tuteur le signalera à l'étudiant et au Directeur d'études. Si la difficulté est une gêne importante pour la poursuite des études, une solution sera envisagée, au bénéfice de l'étudiant : devenir auditeur libre, et perfectionner ses acquis en français, de façon à pouvoir, par la suite, reprendre son cursus comme étudiant, s'il le désire.

2- Modalités d'inscription

Vous êtes intéressé pour suivre des cours,

Vous avez consulté la liste des cours disponibles pour l'année en cours,

Vous vous lancez dans l'aventure, ...

Alors :

- ✓ Prenez rendez-vous au secrétariat : 04 72 32 51 40, pour un entretien téléphonique
- ✓ Votre directeur d'études vous contactera pour faire le point de vos objectifs et motivations et établira avec vous votre programme de cours pour l'année (ou le semestre) en fonction de vos disponibilités et de vos attentes.

Pour finaliser votre inscription, vous recevrez par mail :

- Votre fiche d'inscription à compléter soigneusement
- La Notice pour le règlement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus exigée par l'Etat pour tout étudiant non boursier et ne relevant pas de la formation continue)
- La charte *de déontologie sur le plagiat* (pour les nouveaux inscrits)

Vous devrez joindre les documents suivants :

- L'attestation CVEC
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport (pour les nouveaux inscrits)
- La copie du diplôme de baccalauréat et des diplômes universitaires obtenus (pour les nouveaux inscrits)
- La charte de déontologie sur le plagiat signée

En retour, le secrétariat vous adressera les codes d'accès : les codes qui vous permettront d'accéder aux services en ligne de l'université et en particulier à la plateforme Moodle pour les cours.

Faculté de Théologie
Université Catholique de Lyon
23 place Carnot – 69286 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 72 32 51 40
E-mail : theoenligne@univ-catholyon.fr
Site internet :
<https://www.ucl.fr/formations/theo-en-ligne/>

Durant le semestre, vos directeurs d'études assurent des permanences hebdomadaires pour le suivi de vos études :

Marie Chaieb (theoenligne.direction@univ-catholyon.fr) : 04 26 84 49 21

Martine Van Heeswyck (theoenligne.licence2@univ-catholyon.fr): 04 26 84 49 19

Gonzague Le Feron de Longcamp (theoenligne.licence1@univ-catholyon.fr) : 04 81 09 85 04

Calendrier 22-23

1er semestre

du 1 au 5 septembre	Examens de rattrapage (2021-2022)
24 septembre	Journée de rentrée en présentiel (conférence accessible en visio)
27 septembre	Mise en ligne de la 1ère séquence
du 12 au 23 janvier	Examens en ligne

2ème semestre

28 janvier	Conférence de rentrée du 2è semestre (en visio)
31 janvier	Mise en ligne de la 1ère séquence
du 19 mai au 30 mai	Examens en ligne
du 1er au 5 juin	Examens de rattrapage du 1er semestre
Début septembre	Examens de rattrapage du 2nd semestre 2022-2023

3- Tarification

Il existe différents tarifs en vigueur :

- individuel : vous payez vous-même la formation.
- institutionnel : un organisme d'Église vous envoie. La Faculté de théologie est une œuvre de l'Église pour répondre aux besoins de formation des diocèses et instituts religieux ; à ce titre, leur solidarité s'exprime par une majoration de 15% sur les tarifs.
- Formation professionnelle auto-financée : vous signerez un contrat et un émargement validera votre assiduité.
- Formation professionnelle financée par un organisme : l'Université catholique est agréée comme organisme de formation continue. Il convient d'effectuer la démarche auprès de l'employeur afin d'obtenir les dossiers qui seront remplis par le secrétariat.

Tarifs d'inscription

	Individuelles	Institutionnelles	Formation Permanente
1 cours semestriel	225.00 €	258.75 €	675.00 €
Forfait 9 cours annuels et +	2025.00 €	2328.75 €	6075.00 €
Droit d'inscription annuel pour 7 cours max	66.00 €		
Droit d'inscription annuel pour + de 7 cours	109.00 €		

L'étalement du paiement en plusieurs fois est possible.

En cas d'abandon en cours d'année, la formation ne pourra être remboursée, sauf cas de force majeure. Voir ci-dessous les Conditions Générales de vente. En cas de difficulté, il convient toujours d'en parler avec votre directeur d'études pour considérer les aménagements possibles

Les journées de rentrée

Samedi 24 septembre 2022 et Samedi 28 janvier 2023

L'ouverture de l'année universitaire a lieu le :

Samedi 24 septembre 2022 de 9h à 17h

dans les locaux de l'Université Catholique, campus Carnot

La participation à cette rencontre est de grande importance pour ceux qui peuvent se déplacer : ce temps contribue à construire notre communauté universitaire, orientée vers une même quête. Cette journée offre l'occasion de partager avec d'autres étudiants, anciens et nouveaux, de faire le point sur l'expérience de chacun et sur les questions pédagogiques en suspens, de rencontrer enseignants et tuteurs. Les nouveaux peuvent aussi découvrir les modalités pratiques de la formation. Pour les étudiants trop éloignés, la conférence sera accessible en direct, en visio et en différé sur le site de TEL.

La conférence de rentrée du second semestre aura lieu **le samedi 28 janvier 2023**, après-midi, **en visio**. Elle est particulièrement orientée vers la réception et les clefs de lecture pour appréhender des textes magistériels.

Bibliographies et bibliothèques

La lecture fait impérativement partie des études théologiques. Les enseignants fournissent une bibliographie permettant d'assimiler leur cours et d'approfondir la réflexion. Les examens intègrent les lectures faites par les étudiants.

Avec leurs identifiants, les étudiants de *Théo en ligne* ont accès aux ressources numériques de la BU. La recherche des ouvrages à emprunter se fait en ligne, grâce à la consultation du catalogue à l'adresse suivante : <https://bu.ucl.fr/opac/do>

Des « bonnes adresses » de sites de recherche bibliographique comme
<http://ecampus.ucl.fr/group/ecampus/bibliotheque-electronique>,
<http://www.sudoc.abes.fr//DB=2.1/>,
<http://www.worldcat.org/>

sont à votre disposition sur le site de *Théo en ligne*. D'autres adresses URL de catalogues en ligne de bibliothèques sont également indiquées sur la plateforme *Moodle*, dans l'onglet « outils méthodologiques ».

- Pour les étudiants proches de Lyon, la bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon est à leur disposition. Le droit d'inscription est de **45€** par an. Pour les emprunts ou l'accès aux documents, voir modalités sur place.
- Pour les étudiants éloignés, plusieurs démarches sont conseillées :
 - Repérer dans leur environnement les bibliothèques à leur disposition : bibliothèques diocésaines, bibliothèques d'instituts religieux, bibliothèques municipales et départementales. Les universités et écoles d'enseignement supérieur ont aussi des bibliothèques auxquelles il est possible d'accéder. La carte d'étudiant ou une attestation d'études peut être un appui pour s'y inscrire.
 - Un réseau de bibliothèques est en lien avec celle de l'Université Catholique de Lyon : si votre bibliothèque habituelle ne possède pas les ouvrages souhaités, elle peut les emprunter à la bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon, dans la mesure où cet ouvrage est disponible.

Spécificité du travail en ligne

Les cours donnés par Internet reposent sur une formule d'enseignement qui permet aux étudiants d'organiser à leur convenance leur temps d'apprentissage. Mais ceci nécessite de maintenir un rythme soutenu ainsi qu'un travail régulier.

La Faculté de Théologie utilise pour ces cours une plateforme informatique d'enseignement à distance (dite e-learning, enseignement électronique) appelée *Moodle*. Les codes d'accès vous seront fournis après inscription. Ces codes personnels sont à conserver soigneusement.

Sur cette plateforme *Moodle*, vous avez accès à vos cours, vous déposez vos travaux, et vous trouvez la correction effectuée par votre tuteur ou tutrice.

1- Le travail d'une séquence

Il convient de prévoir environ 4 heures de travail personnel hebdomadaire pour une séquence de cours.

Lors de chacune des séquences, le travail de l'étudiant consiste à :

- Lire la séquence et ses documents annexes, les assimiler
- Réaliser le travail de contrôle continu proposé à la fin de chaque séquence, le déposer sur la plateforme *Moodle* avant la date limite,
- Consulter et tirer bénéfice de la correction faite par le tuteur également sur la plateforme *Moodle*
- Au cours du semestre, il est aussi nécessaire de lire un ou des articles, et un ou des livres indiqués dans la bibliographie de la séquence ou de l'ensemble du cours.

2- Système de notation

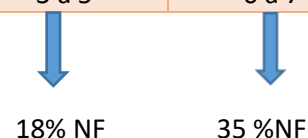
Théo en ligne nécessite une grande autonomie de travail personnel, c'est pourquoi votre travail en contrôle continu est valorisé à hauteur d'un tiers de la note finale.

Contrôle continu :

- de 80 % à 100 % du travail de contrôle continu rendu : 100 % de la note de contrôle continu ;
- de 40 % à 80% du travail de contrôle continu rendu : 50 % de la note de contrôle continu;
- moins de 40 % du travail de contrôle continu rendu : vous perdez la part de contrôle continu de votre note finale.

Cf. le tableau de proportion ci-dessous en fonction du nombre de Qrocs à rendre :

	O	40% à 80%	80% à 100 %
Pour 11 Qrocs à rendre	1 à 3	4 à 8	9 à 11
Pour 10 Qrocs à rendre	1 à 3	4 à 7	8 à 10
Pour 9 Qrocs à rendre	1 à 3	4 à 7	8 à 9
Pour 8 Qrocs à rendre	1 à 3	4 à 6	7 à 8
Pour 7 Qrocs à rendre	1 à 2	3 à 5	6 à 7



Examen final

Les examens (écrits et oraux) sont notés de 0 à 20. L'examen final est majoritairement proposé en ligne. Des possibilités d'oraux en présentiel sont parfois offertes.

L'examen compte dans tous les cas pour au moins 65% de la note finale.

Note finale (NF)

La note finale est obtenue par l'addition du contrôle continu + note de l'examen

$$\begin{array}{rcl} \text{Contrôle continu} & + & \text{Note de l'examen} \\ 35 \% \text{ de la note finale} & & 65 \% \text{ de la note finale} \end{array}$$

Il faut une note finale supérieure ou égale à 10 pour que le cours soit validé.

Si la note finale est comprise entre 8 et 10, l'étudiant est soumis à un examen de rattrapage.

Si la note finale est inférieure à 8, l'étudiant doit s'inscrire de nouveau à ce même cours pour repasser l'examen.

La note finale en cas de rattrapage se calcule de la même façon que pour l'examen de première session :

$$\begin{array}{rcl} \text{Contrôle continu} & + & \text{Note de l'examen de rattrapage} \\ 35 \% \text{ de la note finale} & & 65 \% \text{ de la note finale} \end{array}$$

3- Le plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier consciemment ou par inadvertance le travail d'un autre, en copiant un auteur sans le citer ou le dire, ou bien en s'inspirant d'un modèle que l'on omet de désigner, délibérément ou par négligence.

Il s'agit d'une « faute grave passible de sanctions disciplinaires voire de poursuites pénales » (cf. *Charte de déontologie* de l'Université de Lyon).

Plusieurs raisons peuvent amener à plagier : l'ignorance sur la notion de propriété intellectuelle, la gestion de son temps, l'usage du copier-coller, la question de la compétitivité, le manque de confiance en soi, le manque de créativité, la tentation du mimétisme...

Pour éviter le plagiat : citer correctement ses sources

Dans le cadre d'un travail en théologie, il est fréquent de trouver dans des ouvrages ou sur internet des formulations éclairantes qui expriment exactement ce que l'on souhaite dire.

Pour respecter la méthodologie universitaire, vous pouvez :

- Reformuler avec vos propres mots (paraphrases) ce que vous avez retenu d'une source.
 - o Vous devez alors mentionner précisément votre source en note : « cf... »
- Utiliser telle quelle une expression publiée, mais en respectant deux conditions :
 - o Premièrement, la mettre entre guillemets. Ainsi on visualise que les mots ne sont pas de vous.
 - o Et renvoyer en note à la référence précise : ouvrage avec la page, ou site avec la date de consultation.

Cette méthode, en plus d'être obligatoire, vous apporte **trois bienfaits**, comme autant de protections pour la qualité de votre travail :

- Elle montre que vous avez cherché à approfondir votre sujet par une (bonne !) référence extérieure qui enrichit votre assimilation du cours : renoncez à toute référence non universitaire et surtout aux articles anonymes de Wikipedia par exemple ;
- Elle conserve à l'auteur la propriété intellectuelle de ses formules
- Elle vous permet d'entrer en dialogue avec une autre pensée et d'auto-évaluer votre argumentation personnelle.

Procédure en cas de détection de plagiat

- Si ces précautions ne sont pas respectées, votre travail est considéré comme irrecevable. Votre responsable d'étude est chargé de vous contacter pour vous informer et revoir avec vous les améliorations à apporter à vos méthodes de travail pour pouvoir poursuivre. Vous devrez vous présenter au rattrapage.
- En cas de récidive, le doyen est chargé de vous recevoir pour un avertissement.
- Plus aucune tolérance n'est possible après ces mises en garde ; la procédure disciplinaire définie à l'art. 42 des statuts de la faculté vous est appliquée, qui peut aller jusqu'à l'exclusion.

Logiciel anti-plagiat

Attention, **tous vos travaux remis sont susceptibles d'être analysés** par un outil de détection qui repère les emprunts.

Charte de déontologie de l'Université de Lyon

Lors de votre 1^{ère} inscription, il vous est demandé de **signer la Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations** de l'Université de Lyon par laquelle vous vous engagez à ne pas faire passer pour vôtre, fût-ce par omission, un travail que vous n'avez pas accompli.

Pour plus d'informations

<https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/bien-vivre-dans-nos-campus/documentation-et-bibliotheques/campagne-anti-plagiat-de-l-universite-de-lyon-11180.kjsp?RH=1486549883597>

Les travaux écrits

Pour obtenir le DUET, chaque étudiant doit rédiger 2 travaux écrits : dans deux disciplines au choix

Pour obtenir le baccalauréat, chaque étudiant doit rédiger 3 travaux écrits supplémentaires (soit 5 travaux écrits au total) en variant les disciplines.

Après entente avec le directeur d'études, l'étudiant prend contact avec l'enseignant concerné par la discipline choisie.

En conséquence :

1. Au début de chaque année, lors de l'inscription, le directeur d'études, en accord avec l'étudiant, programme les travaux de telle sorte que ceux-ci se répartissent de manière équilibrée tout au long du cursus de l'étudiant et couvrent l'ensemble des disciplines.
2. Tout travail écrit programmé pour une année est lié à un cours semestriel précis et doit donc être rendu **avant la fin de ce cours semestriel**. Toutefois, après accord avec l'enseignant, l'échéance peut être reportée au 30 juin pour les cours du 1^{er} semestre et au 30 septembre pour les cours du 2^{ème} semestre. Passé ce délai, l'écrit prévu est annulé : un nouveau cours semestriel de référence doit être déterminé avec le directeur d'études.

Créditation des différents diplômes de Théo en ligne

*

Le DU Patrimoine antique et culture chrétienne

Un socle de 5 cours obligatoires : **20 ECTS**

- Introduction aux Pères de l'Eglise : 100-313 ap. J-C
- Introduction aux Pères de l'Eglise : 313-553 ap. J-C
- Histoire de l'Eglise antique
- Introduction à la Bible
- Introduction à la théologie

3 cours à choisir dans 3 modules différents parmi les 4 suivants : **12 ECTS**

Théologie :

- Anthropologie patristique
- Exégèse patristique
- Irénée de Lyon
- Christologie
- Trinité
- ...

Art et architecture :

- Iconographie et archéologie chrétiennes (4 samedis sur site)

Culture antique :

- Le rapport à l'autre et l'inculturation de la foi chez les Pères
- La notion de Providence en dialogue avec la culture antique
- Initiation à la philosophie antique
- Cours ciblés de philosophie antique
- Option grec ou latin
- ...

Histoire et spiritualité :

- Histoire de la spiritualité
- Christianisme oriental : Géo-ecclésiologie, spiritualité, théologie et liturgie...
- Monachisme(s) et Spiritualité du désert

Mémoire final : **2 ECTS**

Mémoire de 15 à 20 pages sous la conduite d'un enseignant, et soutenu devant un jury

Total **34 ECTS**

Le DUET Théologie catholique en ligne

Le DUET correspond à deux ans d'études à plein temps, soit 120 crédits européens (ECTS). Il comprend tous les cours introductifs aux disciplines théologiques et philosophiques, équilibrés selon les grandes disciplines de la Théologie

La programmation du parcours est individualisée : elle se fait en accord avec le directeur d'études. Attention certains cours sont proposés chaque année, d'autres ne sont programmés que tous les deux ou trois ans.

L'équilibre des disciplines est réparti comme suit pour correspondre au Module Fondamental I du Baccalauréat canonique :

Théologie	7 Cours	28 ECTS
Bible	4 Cours	16 ECTS
Histoire de l'Eglise	2 Cours	8 ECTS
Pères de l'Eglise	1 cours	4 ECTS
Philosophie	5 cours	20 ECTS
Ethique	2 cours	8 ECTS
Droit Canonique	1 cours	4 ECTS
Cours optionnels (autres religions, langues anciennes ...)	4 cours	16 ECTS
Méthodologie : <i>Validée par l'utilisation de la boîte à outils méthodologique à disposition</i>	1/2 cours	2 ECTS
CC = équivalents TD*		10 ECTS
2 travaux écrits		4 ECTS
	Total	120 ECTS

* Au vu des travaux continus qui accompagnent chaque cours à distance, l'équivalence d'un TD (2 crédits) est accordée chaque fois que l'étudiant a acquis à distance 20% des crédits du cycle.

Le Baccalauréat canonique (Licence en théologie catholique)

Le Baccalauréat canonique correspond à cinq ans d'études à plein temps, soit 300 crédits européens (ECTS). Un pourcentage de crédits de ce cycle peut être acquis par enseignement à distance. Afin de permettre un apprentissage équilibré des différentes disciplines, ce cycle est organisé en deux étapes :

- Module Fondamental I (correspondant au DUET, 120 ECTS, Cf. p. 15)
- Puis le Module Fondamental II (180 ECTS).

La programmation du parcours est individualisée : elle se fait en accord avec le directeur d'études. Attention certains cours sont proposés chaque année, d'autres ne sont programmés que tous les deux ou trois ans.

Module Fondamental II

L'équilibre des disciplines est réparti comme suit :

Théologie	7 cours	28 ECTS
Bible	6 cours	24 ECTS
Histoire de l'Eglise	2, 5 cours	10 ECTS
Pères de l'Eglise	1 cours	4 ECTS
Philosophie	12 cours	48 ECTS
Ethique	4 cours	16 ECTS
Droit Canonique	1 cours	4 ECTS
Matières complémentaires (Spiritualité, Grandes religions cours optionnels ...)	2 cours	8 ECTS
Test PIX (informatique)		2 ECTS
Méthodologie (validée par l'utilisation de la boîte à outils mise à disposition)	½ cours	2 ECTS
Langues (2 semestres de la même langue ancienne ou moderne)	5 cours (sauf si certains en ont déjà pris en option en DUET)	20 ECTS
3 travaux écrits		6 ECTS
Séminaire de synthèse		4 ECTS
Examen final		4 ECTS
	Total *	180 ECTS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

2022-2023

1- INSCRIPTION :

L'inscription à toute formation de l'UCLy (cours à la carte, module, session, semestre ou annuel) vaut engagement pour une scolarité pendant la durée de formation choisie. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type (oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...). L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS :

Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- des frais administratifs
- des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- éventuellement, des frais pour des services optionnels

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à laquelle les étudiants en formation initiale sont assujettis n'est pas comprise dans le prix.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernés et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT :

En cas de financement personnel, le règlement de la totalité du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux (2) mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de « AFPICL ». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4 - MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend éventuellement.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation (correspond à moins de 3 séquences pour Theo en Ligne), l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.
- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé. Pour Théo en Ligne, l'étudiant ayant ouvert 3 séquences devra payer la totalité de l'inscription.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au *prorata temporis* de la formation effectivement dispensée.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...).
- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque